

# MAISONS DE REPOS

## 1 130 nouveaux lits dès cette année

**La Région va permettre l'augmentation de places en maison de repos.**

Au-delà, c'est un plan plus large qui concerne le secteur.

● Emmanuel HUET

« Les maisons de repos sont pleines à craquer en Wallonie. Il y a actuellement 49 668 lits et ils sont occupés à 97 %. » Vincent Fredericq, secrétaire général de Femarbel, la fédération des maisons de repos, tire la sonnette d'alarme.

Avec une population vieillissante, la Wallonie doit être en mesure de faire face à cet enjeu de société. La réponse politique sera apportée dans les prochaines semaines, a priori avant les élections du 26 mai. Le plan du gouvernement wallon prévoit d'augmenter la capacité dans les maisons de repos de 1 130 places dès cette année. Et le plan s'étalera sur une période de dix ans. À terme, ce sont donc près de 12 000 nouvelles places qui vont voir le jour. « Cela fait longtemps qu'on avait un moratoire, confirme la minis-

tre de la Santé et de l'Action sociale, Alda Greoli. *On avait besoin d'ouvrir de nouvelles places* ».

La semaine dernière, le gouvernement a approuvé en deuxième lecture un arrêté organisant la réforme de l'aide aux aînés. Le Conseil d'Etat devrait se prononcer pour le 6 mai sur le futur arrêté.

Mais ce plan va au-delà de la création de nouveaux lits en Wallonie. Il se concentre également sur l'amélioration de la qualité de vie des résidents : « Il vise à renforcer la qualité et l'accessibilité des places ».

Les directeurs d'établissement devront établir, tous les deux ans, un plan de la qualité visant à fixer entre trois et huit objectifs d'amélioration : « Dorénavant, toutes les maisons de repos devront rentrer des objectifs d'amélioration ». En incluant la participation du personnel et des résidents...

### **Nouveau mode de financement**

De même, le financement des instituts va être revu. Dès 2021, un mécanisme viendra compléter l'intervention de l'Inami. L'objectif sera de réduire la facture du résident. La Région ne subsidiera plus di-

rectement des briques mais interviendra dans des frais d'infrastructures inhérents au résident. Pour résumer : « L'argent suit le résident ».

Le gouvernement wallon entend également remettre de l'ordre dans les prix pratiqués dans le secteur. Notamment par la mise en place d'une convention reprenant les tarifs. Ces prix conventionnés seront négociés avec les fédérations du secteur ainsi que les mutualités.

Objectif : établir une grille de prix qui objective le coût de la pension. Les établissements auront le choix d'entrer dans ce processus. Mais s'ils n'adhèrent pas, ils ne pourront plus prétendre à des subsides.

Enfin, une série de suppléments qui sont réclamés dans certains établissements devront être intégrés obligatoirement dans le prix de base : l'accès à l'eau potable, le raccordement à la télévision, à l'internet et à la téléphonie. ■